

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Le Fur, M. Breton et M. Hetzel

ARTICLE 2 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 *ter* de la présente PPL vise à généraliser l'expérimentation prévue par le PLFSS afin de permettre aux sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à la fin de la 9^{ème} semaine de grossesse. L'objet du présent amendement est de supprimer cet article.